

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
07/08/19

Dossier complet le :  
07/08/19

N° d'enregistrement :  
F01119P0185

#### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un ensemble immobilier résidentiel, route de Pontault à Lésigny (77)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KAUFMAN & BROAD HOMES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRIANT Krystel, Directrice d'agence Seine-et-Marne

RCS / SIRET

379 000 445 000 679 000 00127

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha : dans le cadre du projet, défrichement de la totalité de la parcelle, soit 21 237 m2 (assiette foncière du projet).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 4 bâtiments (R+2) représentant 47 logements (dont 38 logements sociaux) et de 28 maisons individuelles, ainsi que les infrastructures routières permettant la desserte du site.

Implanté sur la parcelle AO14, ses caractéristiques sont les suivantes :

Surface totale de la parcelle 30 819 m2 (dont 21 237 m2 d'assiette foncière du projet, hors zone de non-aedificandi\*);

Surface de plancher 5 900 m2 ; aucun ouvrage en sous-sol.

Voiries et parkings réalisés à l'extérieur.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.3.2. Stationnement et parking.

Surfaces minéralisées : 6 367 m2 ;

Espaces verts en pleine terre environ 60 %.

\* Respect des zones de non aedificandi de 50 m par rapport à la Forêt domaniale (hors jardins et parking visiteurs) et de 100 m par rapport à la Francilienne.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU sur la requalification urbaine et sur la réponse au besoin de logements en social (38 logements) et en accession (9 logements collectifs et 28 maisons). Il se situe au carrefour d'enjeux urbains : liaison directe entre le centre-bourg et l'accès à la forêt domaniale de Notre-Dame, il est aussi et surtout situé en entrée de ville.

Ainsi, les objectifs du projets sont multiples pour la Ville :

- répondre aux besoins de logements,
- augmenter la mixité sociale (50 % du programme à caractère social) et la mixité bâtie (pour répondre à la demande),
- améliorer la transition entrée de ville / entrée de forêt : imbrication progressive entre le bâti et le paysage,
- maintien des espaces naturels (mare existante à protéger, compensation zone humide...).

Il permet la connexion du quartier au tissu urbain existant et au réseau de circulation routière.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation du projet consiste en l'aménagement de la zone et en la construction des logements.

La nature des travaux consiste à :

- délimiter les parcelles,
- défricher la parcelle AO14 (hors zone de non-aedificandi)\*,
- abattre les arbres en partie haute,
- réaliser le terrassement et le nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement. Les travaux sont de type déblais-remblais avec excédent de terre mis en décharge.
- créer les voiries et les réseaux pour la desserte des parcelles et la connexion au réseau routier existant ;
- construire les 4 bâtiments de logements collectifs et les 28 maisons (gros-oeuvre et finitions) tous corps de métiers confondus ;
- aménager les espaces verts communs.

Les travaux sont prévus pour démarrer au 1er trimestre 2021 pour s'achever au 3ème trimestre 2022, soit une durée estimée du chantier de 20 mois.

\* Seule l'assiette foncière du projet sera défrichée, la zone de non-aedificandi sera laissée en l'état.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se répartit de la manière suivante :

- 28 maisons individuelles, d'une surface habitable (SHAB) moyenne de 93,5 m<sup>2</sup>.
- 47 logements collectifs (dont 38 logements sociaux), d'une SHAB moyenne de 61 m<sup>2</sup>, allant du 2 pièces au 4 pièces. La hauteur des immeubles collectifs sera de type R+2.

Le projet comporte une voie routière de desserte de 6367 m<sup>2</sup>, revêtue d'enrobé.

En terme de places de stationnement, le projet prévoit :

- pour les logements sociaux : 38 places (1 place par logement)
- pour les maisons individuelles en accession : 56 places (2 places par maison individuelle) + 26 places supplémentaires
- pour les logements collectifs en accession : 15 places + 1 place supplémentaire
- un parking public de 34 places.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, chapitre 1

Concernant la connexion du site à l'existant, le terrain du projet est desservi par le rond-point de l'Europe en prolongement du centre-bourg. Il est bordé au sud par la rue de Pontault, à l'ouest par la Francilienne, au nord par la forêt domaniale de Notre-Dame et à l'est par des terrains appartenant à l'Office National des forêts.

L'accès des véhicules et des piétons se fera par le rond-point de l'Europe, rue de Pontault.

Le projet répond aux normes du PLU en terme de stationnement, assainissement des eaux usées, collecte et gestion des eaux pluviales, éclairage, etc.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau (Rubriques 1.1.1.0., 2.1.5.0. et 3.3.1.0.)

Permis de construire valant division et démolition.

Autorisation de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière (hors zone de non-aedificandi).....	21 237 m2
Surface défrichée.....	21 237 m2
Emprise des voiries.....	6 367 m2
Surface de plancher.....	5 900 m2
Nombre de bâtiments (logements collectifs).....	4
Nombre de logements (collectifs sociaux / collectifs accession / maisons = total).....	38 / 9 / 28 = 75
Nombre de places de stationnement (dont domaine public).....	170 (34)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rond-point de l'Europe  
Route de Pontault  
77150 Lésigny

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02 °36 '57 "97 Lat. 48 °44 '58 "45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet s'inscrit dans une zone naturelle d'intérêt reconnu ; il s'agit de la ZNIEFF de type II "Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange" (n°110001703). Cf. Annexe 6 : Carte. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat en Seine-et-Marne a été approuvé par arrêté préfectoral du 01/02/2013. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.1.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en dehors du périmètre des abords des monuments historiques situés à proximité (l'église Saint-Yon). Cf. Annexe 7.1 : Carte.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.3. Cf. Annexe 10 : Rapport "Caractérisation et délimitation de zones humides"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Sécheresse Lésigny, prescrit le 11/07/2001 (en cours d'élaboration), pour l'aléa retrait-gonflement des sols argileux. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.1.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune entreprise référencée par les bases de données Basias et Basol n'est située à proximité du projet. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.3.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lésigny s'inscrit dans les zones de répartition des eaux (ZRE) de l'Albien-Néocomien et de la nappe de Champigny, approuvées par arrêté préfectoral respectivement du 21/12/2004 et du 31/07/2009. Dans la ZRE, une demande d'autorisation de prélèvement est nécessaire dès le seuil de 8 m3/h au lieu de 80 m3/h dans le cas général. Toutefois, le projet n'étant pas à l'origine de prélèvements d'eau dans la nappe, il n'est pas concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est concernée par aucun captage AEP ni aucun périmètre de protection. Cf. Annexe 7.2 : Carte
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 7.1 : Carte
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Les sites de Saint-Denis", située à environ 12 km au nord du projet. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.1.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à Santeny, à plus de 3 km au sud-ouest du projet. Cf. Annexe 7.1 : Carte

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux. Le volume des terres excavées pour la réalisation des voiries et des fondations n'est pas estimé à ce stade du projet. Il est envisagé la réutilisation des terres sur site et/ou l'export des terres en filière appropriée. L'ensemble des terres à exporter est acceptable en ISDI. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.3. Cf. Annexe 11 : Diagnostic de pollution des sols
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le SRCE de la région Île-de-France, l'emprise du projet se situe à la proximité immédiate d'un secteur de mares et mouillères et d'un réservoir de biodiversité. L'étude du milieu naturel identifie des corridors biologiques sur la parcelle concernant la grande faune, et recense un habitat prioritaire de la directive européenne (41.23) ainsi que huit espèces animales protégées (enjeu fort lié à la destruction d'habitat voire des individus lors du défrichement et du terrassement). Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.5.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance au site Natura 2000 le plus proche au regard de la nature du projet, aucune incidence n'est attendue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va avoir une incidence forte sur les habitats naturels et les biocénoses qui les composent (notamment sur les habitats en place et dont la zone humide temporairement en eau, siège de reproduction de la Salamandre tacheté, et sur la Chênaie méso-hygrophile habitat prioritaire européen en cours de régénération et déjà bien en place dans la partie haute de la parcelle...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une parcelle actuellement occupée par de jeunes boisements de moins d'une trentaine d'années. Destruction des habitats naturels en place (zone humide, boisement, fourrées, haies).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.2.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte des aléas du risque « retrait-gonflement des argiles », l'emprise du projet est soumise à un aléa moyen. En outre, la parcelle AO14 est temporairement et régulièrement inondée par ruissellement du fait des caractéristiques de son sol (argiles, faible taux d'infiltration, nappe fluctuante). Ces aléas sont pris en compte dans la réalisation du projet (DLE, étude géotechnique...) Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si on considère 1,23 véhicule par foyer (donnée nationale INSEE, 2013), le projet apportera un flux de 92 véhicules. La circulation s'insérera au réseau existant par une entrée/sortie au niveau du rond-point de l'Europe. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.3.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : possibilité de nuisances sonores pour les riverains. En phase d'exploitation : absence de nuisance sonore générée par le projet. Le projet se situe à proximité immédiate de la francilienne et des couloirs aériens d'Orly, de Roissy et du Bourget. Il est concerné par des nuisances sonores. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.1.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des vibrations de basses fréquences sont produites par les engins de chantier, des vibrations de moyennes et hautes fréquences par les outils vibrants et outillages électroportatifs. L'inconfort généré par ces vibrations concerne principalement les utilisateurs des machines. La phase travaux n'aura qu'une incidence faible sur les riverains. Aucune vibration ne sera générée en phase d'exploitation après la construction des logements.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera à terme des émissions lumineuses du fait de l'éclairage des voies à l'intérieur du site. Toutefois, les émissions seront gérées de manière économe (éclairage réduit au strict nécessaire, halo dirigé et concentré vers le bas, vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement). Les émissions lumineuses qui concernent le projet sont celles de l'éclairage public existant au sud de la route de Pontault.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées par des noues, des tranchées drainantes ; elles seront dirigées vers un bassin tampon avant raccordement au réseau public. Cf. Annexe 9 : Dossier Loi sur l'eau
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls effluents produits dans le cadre de l'exploitation du projet sont les eaux usées domestiques des logements construits. Ces eaux seront recueillies par le réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excédentaires excavées au cours de la phase chantier sont majoritairement inertes, localement assimilables à des déchets non dangereux. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.3. Cf. Annexe 11 : Diagnostic de pollution des sols.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet modifiera le paysage en entrée de ville, remplaçant une zone boisée par un ensemble immobilier. Toutefois, la forme urbaine du projet soignera les gabarits, les matériaux et les couleurs du bâti assurant une bonne intégration du projet. Un soin particulier sera apporté à la végétalisation du site. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.2.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures proposées concernent principalement le milieu naturel et les zones humides, avec par exemple :

- la préservation de la mare existante (Evitement)
- la gestion des eaux pluviales (Evitement)
- la proposition d'un site potentiel de compensation relatif aux zones humides (Compensation)
- le suivi du chantier par un écologue en phase travaux et post-travaux
- ...

L'intégralité des mesures proposées est détaillée dans le fascicule complémentaire.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.3.3. et § 3.3.5.3.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cartes complémentaires : Carte 7.1 : Patrimoine Carte 7.2 : Captages AEP
Annexe 8 : Fascicule complémentaire au formulaire Cerfa
Annexe 9 : Etat initial du dossier Loi sur l'eau
Annexe 10 : Rapport "Diagnostic des zones humides, évaluation des fonctionnalités et définition du projet de compensation associé"
Annexe 11 : Diagnostic de pollution des sols

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Neuilly sur Seine

le,

06/08/2019

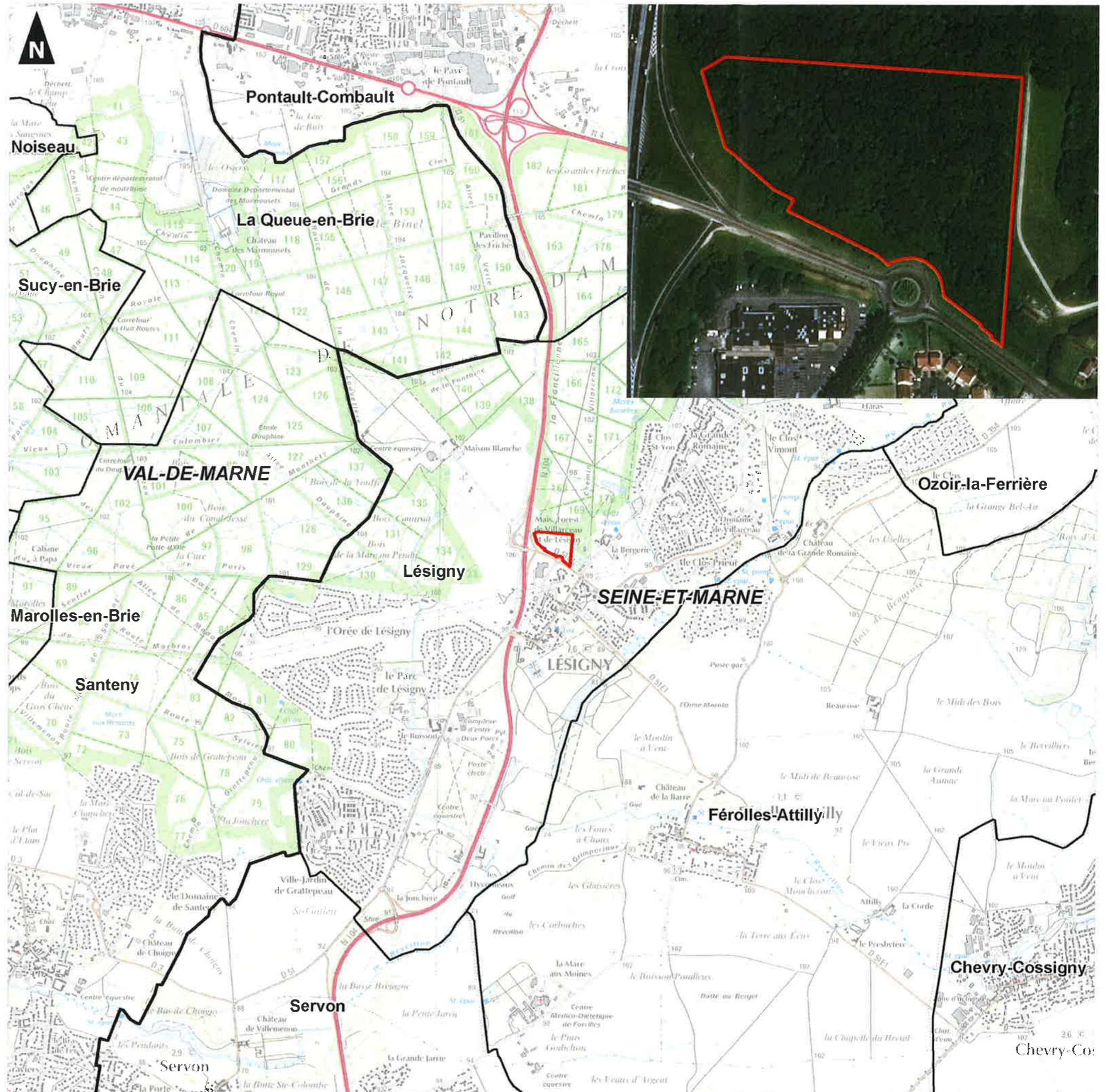
Signature




**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
127, avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
Tél : 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre B 370 445 679

Projet immobilier à Lésigny (77)

Demande d'examen au cas par cas

**Annexe 2 : Localisation du projet**



-  Emprise du projet
-  Limite communale
-  Limite départementale

**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
127, avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
Tél : 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre B 379 445 679



**1:25 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE, 2018  
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25® et SCAN 1000® - BING MAPS SATELLITE®  
Sources de données : IGN BDCARTO® - AUDDICE, 2018

Projet immobilier à Lésigny (77)

Demande d'examen au cas par cas

**Annexe 3 : Photographies  
de la zone d'implantation du projet  
(12 juin 2019)**

**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
127, avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
Tél : 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre B 379 445 679



Projet immobilier à Lésigny (77)

Demande d'examen au cas par cas

**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
127, avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
TÉL. 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre B 379 445 679








### Annexe 4 : Plan de masse du projet

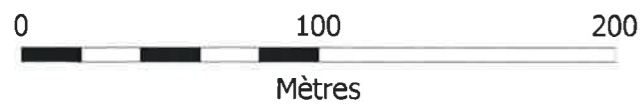


**Annexe 5 : Plan des abords**



**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
11, avenue Charles de Gaulle  
92207 NANTERRE CEDEX  
T : 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre N° 379 445 679

-  Emprise du projet
-  Périmètre de 100 m autour de l'emprise du projet
-  Voiries (chaussées, trottoirs et voies douces)
-  Zone d'activités (restaurants, services et magasins)
-  Parking
-  Quartier résidentiel
-  Habitations isolées
-  Espaces cultivés
-  Espaces verts
-  Forêt
-  Chemin
-  Alignement d'arbres
-  Maison forestière de Villarceau
-  Pylône électrique

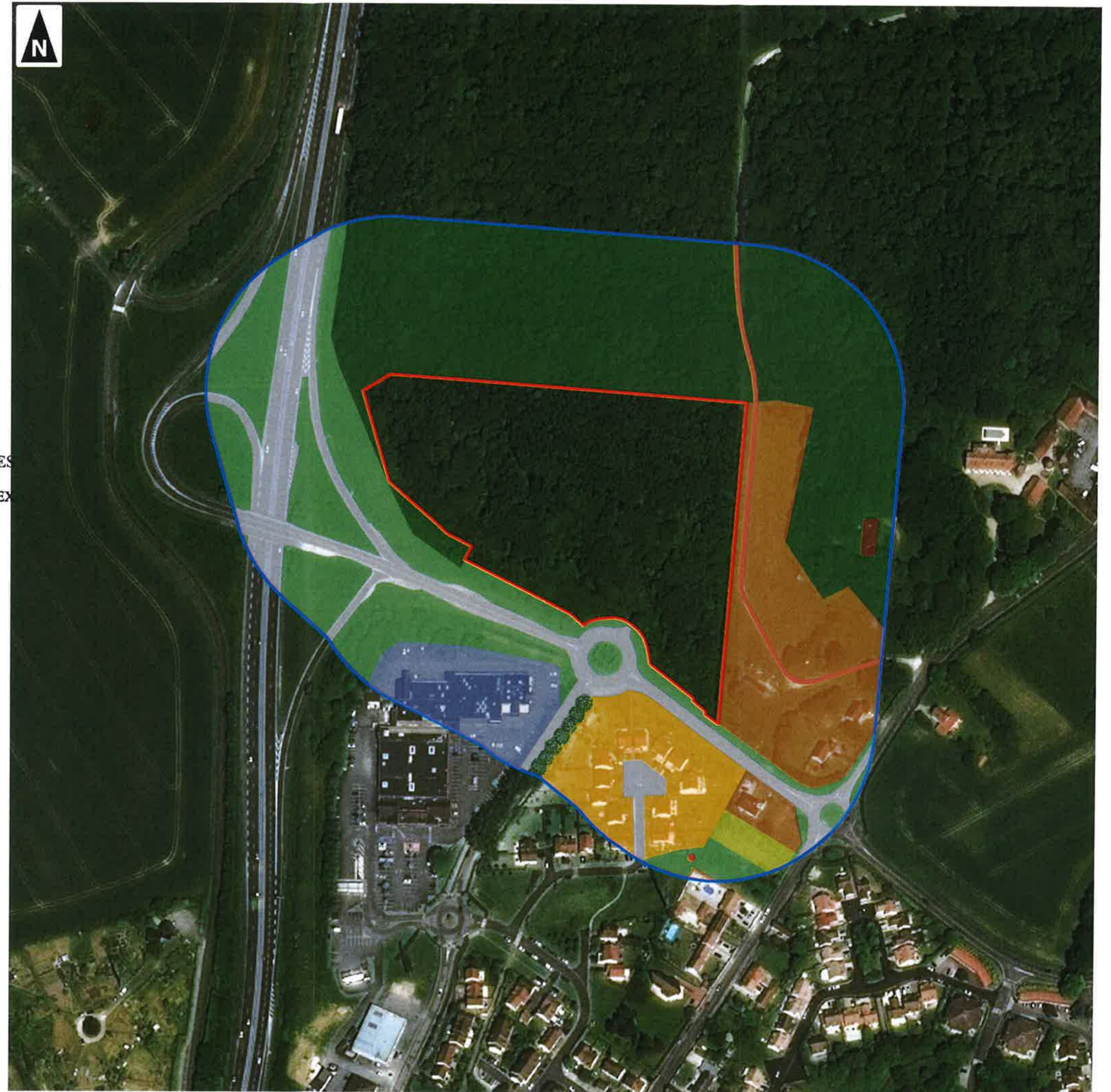


**1:2 500**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



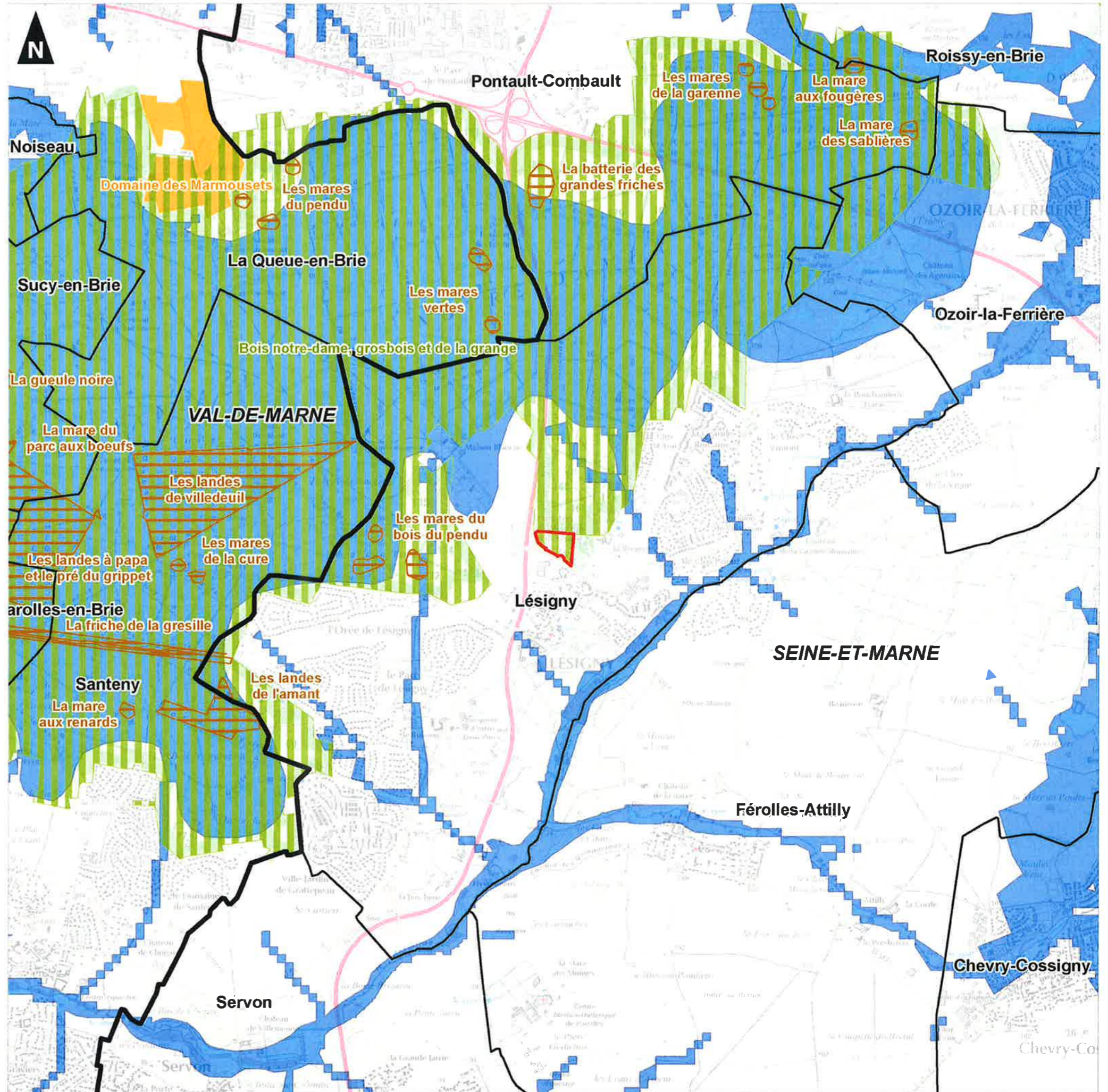
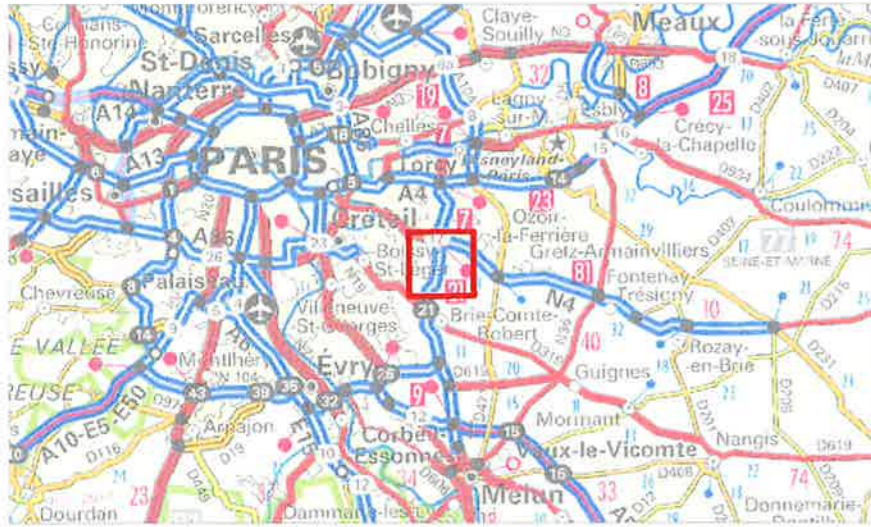
Réalisation : AUDDICE, 2018  
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25® - BING MAPS SATELLITE®  
Sources de données : IGN BDCARTO® - AUDDICE, 2018



Projet immobilier à Lésigny (77)

Demande d'examen au cas par cas

### Annexe 6 : Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu



-  Emprise du projet
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Espace Naturel Sensible
-  Prélocalisation des zones humides du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

**KAUFMAN & BROAD HOMES**  
127, avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
Tél : 01 41 43 43 43  
RCS Nanterre B 379 445 679



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICÉ, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 25<sup>®</sup> et SCAN 1000<sup>®</sup>

Sources de données : IGN BDCARTO<sup>®</sup> - INPN - DRIEE Ile-de-France - AUDDICÉ, 2018 -

AESN SDAGE 2016-2021 - CD 77, 2016

